

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **1 avril 2008**

Décision n° **B-2008-6148**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Parc de la Feyssine - Réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre des études du rejet au Rhône de l'émissaire de la plaine de l'Est - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Madame Elmalan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 25 mars 2008

Compte-rendu affiché le : 2 avril 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Buna, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mme Vessiller, M. Passi.

Absents excusés : MM. Touraine (pouvoir à M. Darne J.), Muet, Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Mme Rabatel (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : M. Vesco, Mme Mailler, MM. Blein, Crimier.

Bureau du 1 avril 2008

Décision n° B-2008-6148

objet : **Parc de la Feyssine - Réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre des études du rejet au Rhône de l'émissaire de la plaine de l'Est - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 mars 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent rapport a pour objet l'attribution des prestations de réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre des études et des travaux de réalisation de l'ouvrage de rejet au Rhône de l'émissaire de la plaine de l'Est à Villeurbanne.

Dans le respect des articles 53 et suivants et 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 21 mars 2008, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Hydrogéotechnique Sud-Est pour le marché à bons de commande d'une durée de deux ans et demi ferme et d'un montant global minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC et maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre des études et des travaux de réalisation de l'ouvrage de rejet au Rhône de l'émissaire de la plaine de l'Est à Villeurbanne et tous les actes contractuels liés, avec l'entreprise Hydrogéotechnique Sud-Est pour un montant global de 80 000 € HT minimum et 200 000 € HT maximum, conformément aux articles du code des marchés publics.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement au titre de l'autorisation de programme n° 1399 - Rejet au Rhône de l'émissaire de la plaine de l'Est, individualisée par délibération n° 2007-4466 du 15 octobre 2007, à hauteur de 1 643 300 € HT en dépenses.

3° - Les montants à payer seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercice 2008 - compte 231 510 - fonction 2 222.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Le président certifie exécutoire le présent acte reçu par le représentant de l'Etat au contrôle de légalité
le 2 avril 2008